

## LE CNES, INSTITUTION D'APPUI A LA BONNE GOUVERNANCE EN ALGÉRIE ?

Tentatives d'améliorer une image totalement délabrée  
face à l'alibi du complot international

Le colloque organisé par le Conseil national économique et social (Cnes) et la Banque mondiale, samedi 3 février 2007, avait pour thème "Gouvernance, libertés économiques et pauvreté". Ces questions font partie des politiques et des priorités de la Banque mondiale dans ses relations avec les pays tiers, et est aussi inscrit dans l'agenda de la nouvelle équipe du Cnes. Lors de cette rencontre, Daniel Kaufmann, directeur pour la gouvernance à l'Institut de la Banque mondiale, a abordé le sujet de la bonne gouvernance et de la transparence à travers notamment un inventaire exhaustif des instruments de mesure de ces deux thématiques.

Lors du débat qui a suivi la conférence de Daniel Kaufmann, plusieurs intervenants ont fait part de leurs doutes sur la pertinence des résultats des différentes études et enquêtes, menées dans toutes les régions du monde, et portant sur la mesure de la gouvernance — à travers ses différents segments — et de la corruption.

Pour le Maghreb et le Moyen-Orient, ces résultats sont désastreux et le tableau est très noir, ce qui était déjà connu de tous. Parmi ces intervenants, un chargé d'études à la présidence de la République s'est carrément interrogé sur les limites de ces enquêtes internationales, basées, selon lui, sur des notions de perception et donc subjectives (1), tout en exprimant son souhait que les indices extérieurs présentés par Daniel Kaufmann soient couplés à des indicateurs nationaux.

Il n'a pas donné de précisions sur ces indicateurs nationaux. S'ils existent, pourquoi ne pas les rendre publics, et s'il n'y en a pas, qu'est-ce qui empêche, depuis le temps, les pouvoirs publics en Algérie de lancer des

études et des enquêtes nationales sur l'évaluation de la gouvernance et de la corruption ? Les résultats obtenus seront les mêmes que ceux présentés par le représentant de la Banque mondiale. Le même intervenant s'est aussi demandé si les études et les classements régionaux, issus des travaux présentés par Daniel Kaufmann, étaient crédibles, car, selon lui, "chaque pays a ses caractéristiques" !

Ce qui visiblement gênait ce haut fonctionnaire de la présidence de la République, c'est que même dans la région des pays arabes (Mena), l'Algérie est très mal classée. Et de plaider auprès de Daniel Kaufmann la cause "des pays qui font des efforts et ont un mérite qui l'a fait souligner" !

Démarche gouvernementale  
contreproductive

Il faisait certainement allusion à l'Algérie, qui vient d'adopter une très mauvaise loi contre la corruption et de très mauvais textes d'application.

Un conseiller du Cnes ira même jusqu'à poser cette question à Daniel Kaufmann : pourquoi avoir axé l'essentiel de votre intervention sur la corruption et la lutte contre la corruption ?

Un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères a poursuivi sur la même lancée : limites des indicateurs présentés par Daniel Kaufmann ; les organisations internationales qui ont mené ces études viennent toutes de l'OCDE (organisation des pays riches), donc, c'est suspect, sous-entend-il ; les mauvais scores pour le Maghreb et le Moyen-Orient sont "la résultante de la gestion de conflits politiques", faisant certainement allusion à l'impérialisme américain dans la région ; nécessité d'avoir des appréciations différentes en matière de mesure de la gouvernance et de la corruption, citant le Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP) propre au Népal. Il a même repris la

notion de "degré de capture de l'Etat par certaines élites", présentée par Daniel Kaufmann, pour la retourner sous forme de questionnement : est-ce que nous n'assistons pas plutôt, selon ce représentant des Affaires étrangères, à une "capture au plan mondial par une certaine élite pour imposer certaines visions politiques et économiques" ?

Cette réprobation à peine déguisée à l'encontre des résultats présentés par Daniel Kaufmann et exprimée notamment par les deux représentants du gouvernement est la même face aux études publiées par d'autres organisations internationales, comme celles de l'ONG Transparency International et où l'Algérie est très mal classée. Du côté de l'Exécutif algérien, on continue de

considérer que les efforts de la communauté internationale à mettre en place, depuis une dizaine d'années, des instruments internationaux contre la corruption — l'ONU et sa Convention anti-corruption de 2003, par exemple — seraient une sorte de nouveau complot contre les pays du Sud de la planète, l'épineuse question des droits de l'homme ayant été le complot qui a prévalu lors des années 1990 !

Ce qui explique très certainement que l'Algérie ait tout fait pour mettre en échec la Première Conférence des Etats-Parties de la Convention des Nations unies contre la corruption (UNCAC) qui s'est tenue en Jordanie du 10 au 14 décembre 2006, "fronde" menée aux côtés de l'Egypte, du Nigeria, du Maroc, de l'Inde et du

Pakistan. Ces pays ont dit non aux mécanismes internationaux de suivi dans l'application de l'Uncac par les pays qui l'ont ratifiée, dont l'Algérie, comme ils ont clairement fait savoir aussi qu'ils étaient fermement opposés à l'implication des ONG et de la société civile dans la mise en application de l'Uncac tant au niveau des instances internationales onusiennes qu'au plan national ! La corruption continue de faire des ravages en Algérie, et ces attitudes répétées du gouvernement algérien à s'empêtrer dans l'inertie au plan national vis-à-vis de ce fléau, et à tourner le dos aux initiatives internationales, en se cachant derrière l'alibi du complot, sont contre-productives.

Djilali Hadjadj

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET LES TEXTES D'APPLICATION  
DE LA LOI CONTRE LA CORRUPTION DU 20 FEVRIER 2006  
Aucun effort d'information et de sensibilisation

Le ministère de la Justice est aux abonnés absents. Il ne se sent plus concerné par la loi du 20 février 2006 de prévention et de lutte contre la corruption, même si celle-ci est très en retrait par rapport à la Convention des Nations unies de 2003 dont elle est issue.

Il a fallu que le chef de l'Etat interpelle tardivement et publiquement le gouvernement en septembre 2006, pour que ce dernier élabore les textes d'application de la loi citée plus haut, textes publiés au Journal Officiel du 22 novembre 2006, publication qui ne sera annoncée que le...7 décembre 2006 !

Puis, plus rien du côté du ministère de la Justice, qui, faut-il le rappeler, a en charge la coordination de la mise en place du dispositif législatif et réglementaire anti-corruption. Si, juste une activité, très médiatisée en octobre 2006 : la présence à Pékin du ministre de la Justice à l'as-

semblée générale constitutive de "l'Association internationale des autorités anti-corruption", et une annonce, faite à la fin de l'année 2006, de l'organisation par le ministère de la Justice d'un séminaire — fin janvier, début février 2007 —, d'information et de vulgarisation de la loi du 20 février 2006 et ses textes d'application, séminaire qui serait ouvert aux partis politiques, à la société civile et aux médias. Pour en savoir juste un peu plus, il aura fallu attendre le mardi 6 février 2007 pour que le ministère de la Justice publie un

communiqué où il annonce au passage qu'il vient d'obtenir le statut de membre fondateur de l'Association internationale des autorités anti-corruption (AIAAC) et où est de nouveau évoquée l'organisation prochaine — sans autre précision de date ni de programme — d'un séminaire de prévention et de lutte contre la corruption, et qui serait international. La culture du flou, de l'imprécision et des annonces de dernière minute

D. H.

Le juge français Van Ruymbeke  
inquiet pour l'avenir des juges  
financiers

Le juge français Renaud Van Ruymbeke, renvoyé le vendredi 2 février 2007 devant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), exprime son inquiétude quant à l'avenir des juges d'instruction financiers. "Les juges financiers sont beaucoup discrédités maintenant. Les politiques n'ont pas digéré ce qui s'est passé il y a une quinzaine d'années. On l'a vu avec l'Italie et l'ère Berlusconi. La corruption internationale se porte bien.

Les juges n'ont pas le droit d'aller voir : secret défense", regrette le magistrat, faisant allusion à son enquête sur les frégates de Taiwan bloquée en France par le secret défense. "On ne parle plus du tout de ces questions dans le débat politique. C'est la fin des affaires financières. Le système international est déjà beaucoup trop verrouillé.

Si, en plus, on s'en prend au juge qui tente de remonter ces affaires, ce n'est plus la peine", déplore le juge financier, en référence aux critiques formulées à son endroit par l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ). Dans un rapport, l'IGSJ a reproché au juge d'avoir notamment été "singulièrement imprudent ou d'avoir manqué de discernement en acceptant ou en décidant de conduire des entretiens hors procédure" avec Jean-Louis Gergorin, personnage central de l'affaire des faux listings Corsairestream.

L'ancien dirigeant d'EADS avait prétendu apporter au juge des éléments permettant d'identifier les bénéficiaires des commissions occultes versées lors de la vente de frégates françaises à Taiwan en 1991 alors que les investigations étaient bloquées par le secret défense. Ce sont les conclusions du rapport de l'IGSJ qui valent au juge d'être renvoyé devant le CSM, organe disciplinaire de la magistrature, qui peut prononcer des sanctions allant de la simple réprimande jusqu'à la révocation. "Plutôt que de se limiter à ma personne, ils auraient dû mener une enquête plus large. Ils ne l'ont pas fait car j'étais la seule cible", affirme-t-il.

La condamnation à Séoul du PDG de Hyundai  
menace l'activité du groupe sud-coréen

Le PDG du constructeur automobile sud-coréen Hyundai Motor a été condamné, lundi 5 février 2007, à trois ans de prison ferme pour détournement de fonds et abus de confiance.

Chung Mong-koo, 68 ans, a été reconnu coupable d'avoir constitué depuis 2001 une caisse noire d'un montant de 90 milliards de wons (75 millions d'euros), pour s'attirer les bonnes grâces du gouvernement et de syndicalistes. M. Chung a aussi été condamné pour avoir, au travers de ses manipulations, provoqué 210 milliards de wons de pertes dans les différentes entités du groupe. Son fils, Chung Eui-sun, qui dirige le constructeur Kia, filiale de Hyundai, serait impliqué mais n'a pas été mis en examen. La sentence infligée à Chung Mong-koo intervient dans un contexte de renforcement de la lutte contre la corruption dont sont accusés les "chaebols", ces conglomérats sud-coréens à la gouvernance enco-

re très familiale. Outre le PDG de Hyundai, celui du pétrolier SK Chey Tae-won a été condamné en 2005, et Lee Kun-hee, le dirigeant de Samsung, a évité la prison en 2006 au prix d'une expiation publique des "pratiques frauduleuses du passé", accompagnée d'un don de 800 milliards de wons à des œuvres caritatives.

Hyundai Motor est le deuxième chaebol derrière Samsung. Chung Mong-koo en a pris les rênes en 1998, au moment où le conglomérat devait refondre ses activités après la crise asiatique. Sous sa direction, Hyundai a repris Kia en décembre 2005. Aujourd'hui, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 27 355 milliards de wons (23 milliards d'euros).

La condamnation de Chung Mong-koo, jugée "vraiment sévère" par un porte-parole du constructeur, devrait faire l'objet d'un appel. Le PDG du groupe reste donc pour le moment en liberté.

LA GOUVERNANCE DANS LE MONDE, CONSTATS  
ET IMPLICATIONS PRATIQUES  
"On ne peut pas contrôler ce qu'on  
ne peut pas mesurer"

"La gouvernance dans le monde, constats et implications pratiques" est le titre de la conférence donnée par Daniel Kaufmann, directeur pour la gouvernance à l'Institut de la Banque mondiale, au colloque organisé par le Conseil national économique et social (Cnes) et la Banque mondiale le 3 février 2007. La citation "On ne peut pas contrôler ce qu'on ne peut pas mesurer", reprise par Daniel Kaufmann, est de Lord Kelvin, l'inventeur de la... température ! Mais qu'est-ce que la gouvernance ? C'est l'ensemble des normes et institutions à travers lesquelles l'autorité publique est exercée à travers six indicateurs en particulier. Il fait état tout d'abord des dernières années d'une stagnation de la gouvernance, partout dans le monde, vue sous l'angle de l'indépendance de la justice (enquête de l'EOS, 1998-2004), et pas de tendance claire concernant les moyennes de lutte contre la corruption à l'échelle mondiale (115 pays sondés). Pour l'ONG Freedom House, la liberté de la presse a fait du "surplace".

Pour Daniel Kaufmann, il existe un lien fort entre la gouvernance — et donc la corruption —, et le développement. La gouvernance peut être mesurée et souvent de façon sophistiquée, selon lui. Il considère qu'il est important de mesurer la gouvernance si l'on veut réellement l'améliorer. Certains pays ont progressé, d'autres pas.

En moyenne, la gouvernance et la lutte contre la corruption ont stagné dans le monde. Le leadership, la volonté politique, couplés avec les nouveaux outils et approches relatifs à la bonne gouvernance, rendent les améliorations possibles.

Il a énuméré les six dimensions de la gouvernance qu'il faut mesurer : la voix citoyenne et la redevabilité (accountability, rendre compte) ; la stabilité politique et l'absence de violence ; l'efficacité du gouvernement ; la qualité réglementaire ; la règle de droit, et enfin, le contrôle de la corruption.

Il a longuement fait part de la méthodologie visant à mesurer ces indicateurs, puis pour chacun d'entre eux, il a

exposé les résultats des enquêtes et sondages effectués ces dernières années, un peu partout dans le monde et au plan régional. Ce qui lui a permis de mettre en exergue les tendances mondiales de la gouvernance : la possibilité d'identifier les changements significatifs pour une région du monde, voire un pays donné ; de tels changements peuvent se produire dans le court terme, 6-8 ans, tout en observant des détériorations ainsi que des améliorations significatives ; le monde en moyenne n'a pas progressé, hormis certains pays qui ont connu une amélioration.

Daniel Kaufmann a terminé sa conférence en présentant des résultats propres au Maghreb et au Moyen-Orient, résultats sur lesquels nous reviendrons dans une des prochaines éditions du "Soir Corruption".

D. H.

La Grande-Bretagne  
et les affaires de corruption

Les "Soir Corruption" des 19 et 26 février 2007 seront consacrés à la Grande-Bretagne et aux grandes affaires de corruption. Le gouvernement de Tony Blair traverse une période très difficile. Des scandales de corruption dans les transactions commerciales internationales — ventes d'armes plus particulièrement — se multiplient et le Royaume-Uni fait l'objet de nombreuses dénonciations tant internes qu'externes.

Même l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) se met de la partie et vient d'interpeller le gouvernement britannique au sujet d'une vente d'armes entachée d'irrégularités (voir le Soir d'Algérie du 22 janvier 2007). Ce pays connaît, par ailleurs, beaucoup de retard dans la mise en place d'un dispositif national anti-corruption. L'affaire Khalifa, et son volet algéro-britannique, n'est pas faite pour arranger les choses. Nous reviendrons sur toutes ces questions dans nos deux prochaines éditions.

D. H.

## LE DEBAT EST OUVERT

"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale  
Le Soir d'Algérie - Espace "Corruption"  
Maison de la presse, 1, rue Bachir-Attar, Alger  
Internet : soir\_corruption@hotmail.com